

LIVRET D'ACCUEIL PATIENT

DIALYSE PÉRITONÉALE



 ELSAN
CA3D

 ELSAN
HÔPITAL PRIVÉ SAINT-MARTIN

Sommaire

- **Présentation & missions** Page 3
- **Des équipes pluridisciplinaires** Page 4
- **La Dialyse Péritonéale** Page 5
- **Votre parcours de soins** Pages 6 -7
- **Droits et obligations** Page 8
- **Charte du patient** Page 9

Présentation & missions

Votre prise en charge est assurée par des équipes à l'expertise reconnue et dans le respect de nos valeurs fondamentales :

L'ATTENTION À L'AUTRE

Pour nous, l'acte de soin est avant tout une relation à l'autre. Le tout premier soin est né de l'attention à l'autre.

LE LIEN SOCIAL

... et nos racines territoriales de proximité qui offrent à tous et partout des soins de qualité innovants et humains.

L'ESPRIT D'ÉQUIPE

La coopération entre nos collaborateurs est un actif essentiel que nous encourageons et entretenons.

LE CA3D

Le Centre Aquitain pour le Développement de la Dialyse à Domicile (CA3D) est une structure qui prend en charge les insuffisants rénaux chroniques arrivés au stade de la dialyse et pouvant bénéficier d'un traitement ailleurs qu'en centre hospitalier ou en clinique : dialyse à domicile ou en unité d'autodialyse ou en UDM.

Le CA3D est lié par une convention avec l'Hôpital Privé Saint-Martin de Pessac et le Centre Hospitalier Pasteur à Langon, qui sont les centres de repli, lorsque l'état de santé du patient le nécessite.



L'HÔPITAL PRIVÉ SAINT-MARTIN

Le Centre Lourd d'Hémodialyse se situe à Pessac, au sein de l'Hôpital Privé Saint - Martin.

Le centre est composé de 38 places accueillant des patients chroniques en hémodialyse ou en dialyse péritonéale, en repli de 6 centres d'auto-dialyse en partenariat avec le Centre Aquitain pour le Développement de la Dialyse à Domicile (CA3D).

Des équipes pluridisciplinaires

Des équipes pluridisciplinaires ont été formées pour répondre à vos besoins et interviennent à chaque étape de votre prise en charge.

- **Les Néphrologues** assurent votre suivi médical par des consultations et des visites régulières
- **L'infirmière de Dialyse péritonéale**
- **L'infirmière Hygiène**
- **La secrétaire de Néphrologie /HDJ (Hôpital De Jour)**
- **L'infirmière HDJ**
- **L'infirmière en Pratique Avancée (IPA)**
- **La pharmacienne**
- **Le technicien**

Nos établissements mettent à votre disposition un service d'accompagnement et de soutien grâce à la présence :

- D'une assistante sociale
- D'un diététicien
- D'une psychologue



La dialyse péritonéale

La dialyse péritonéale utilise le péritoine comme membrane d'échange. Un liquide, le «dialysat», est injecté dans la cavité abdominale grâce à un tuyau souple, le cathéter péritonéal. Implanté chirurgicalement dans la cavité abdominale, et laissé à demeure plusieurs semaines ou mois avant son utilisation.

Plusieurs techniques de dialyse péritonéale pourront être proposées en fonction des besoins et de la préférence du patient:

La DPCA (Dialyse Péritonéale Continue Ambulatoire) qui nécessite trois ou quatre changements manuels quotidiens de poches de dialysat.

Ou la DPA (Dialyse Péritonéale Automatisée) nécessitant une machine.

Le temps consacré au traitement est comparable dans les deux techniques, mais réparti différemment : la dialyse péritonéale continue est quotidienne, l'hémodialyse est intermittente.

Vacances

Vous avez la possibilité de partir en vacances avec une bonne anticipation. Merci de prévenir votre infirmière qui organisera la coordination de vos soins.



Votre parcours

Etape 1

Hôpital Privé Saint-Martin

- Prise en charge avant la pose du cathéter
- Consultation médicale
- HDJ ACTIR* avec programme d'Education Thérapeutique du Patient

Etape 2

- CA3D
- Visite du domicile
 - Diagnostic Educatif
 - Evaluation des locaux et besoins

Etape 3

- Hôpital Privé Saint-Martin
- Pose du cathéter au bloc opératoire
 - Formation à la Dialyse Péritonéale en hospitalisation (Hospitalisation complète ou HDJ)

de soins

Etape 4

- Installation au domicile
- Livraison logistique
- Formation Dialyse Péritonéale à domicile
- Présentation de l'équipe paramédicale et de l'astreinte paramédicale

Etape 5

- Suivi en consultations

Etape 6

- Suivi du patient à domicile
- Questionnaire à 6 mois

Droits et obligations

La commission des usagers

La CDU veille au respect du droit des usagers, facilite leurs démarches, contribue à l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge des personnes malades et de leurs proches.

Pour tout contact veuillez-vous rapprocher de l'établissement CA3D au 05.56.84.18.04.

Les directives anticipées

Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées, pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté relative à sa fin de vie, impliquant la limitation ou l'arrêt des traitements. Le médecin en tient compte pour toute décision d'investigation, d'intervention ou de traitement la concernant.

La personne de confiance

La personne de confiance peut vous accompagner dans vos démarches, lors de vos entretiens médicaux et peut être consultée dans le cas où vous ne seriez pas en état d'exprimer votre volonté et ainsi recevoir les informations nécessaires.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'assistance sociale du CA3D, et / ou visionner la vidéo suivante : <https://youtu.be/bCWZAI6INHl>.



Charte du patient



SOUS LE PATRONAGE DE MME MARISOL TOURAINE,
MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

LA CHARTE DE LA DIALYSE



ANNONCE - INFORMATION - ORIENTATION - PARCOURS

Des parcours de soins et de vie optimaux

Chaque personne bénéficie d'un accompagnement et d'une orientation optimale tout au long de son parcours, favorisant notamment l'accès à la greffe et à l'autonomie lorsque c'est possible et le maintien du meilleur état de santé accessible.

Un dispositif personnalisé d'annonce et d'information

Des conditions optimales d'annonce et d'information sont assurées. L'information est précoce, exhaustive et personnalisée et vise à permettre des décisions libres et éclairées, dans un contexte de décision médicale partagée.

Elle comprend notamment :

toutes les possibilités de traitement (greffe de donneur vivant et décédé, dialyse autonome et non autonome), leurs efficacités comparées, avantages et inconvénients, critères de qualité et impact prévisible sur la vie.

Des propositions de dispositifs d'accompagnement : éducation thérapeutique, soins de support, soutien psychologique, dispositifs sociaux, maintien dans l'emploi, associations de patients, etc.

Accès à la transplantation

La transplantation rénale, à partir de donneur vivant ou décédé, est le meilleur traitement pour les patients dont les reins ne fonctionnent plus et qui peuvent en bénéficier. Son accès est donc favorisé de manière précoce.

Autonomie

Chaque personne est encouragée à l'acquisition de la plus grande autonomie possible, vis à vis de sa maladie et de ses traitements. Les personnes optant pour une modalité de dialyse autonome, à domicile notamment, bénéficient d'un accompagnement adapté.

TRANSPARENCE ET QUALITÉ DES SOINS

Qualité de la dialyse – respect des recommandations de bonnes pratiques - Evaluation

Le respect des recommandations de bonne pratique et l'accès permanent aux indicateurs de qualité des soins de la structure sont garantis.

Durée, fréquence, technique et personnalisation de la dialyse

Un format minimal de trois séances et douze heures d'hémodialyse par semaine est garanti à chaque personne.

La durée et la fréquence des séances peuvent être personnalisées en fonction des besoins médicaux et des projets de vie.

L'accès à l'hémodialyse quotidienne ou longue nocturne est possible, à domicile ou éventuellement par l'intermédiaire d'une autre structure du même secteur géographique.

Les paramètres et modalités de dialyse péritonéale sont adaptés aux projets de vie, une aide est proposée pour la réalisation du traitement à domicile.

La possibilité de changer de technique de dialyse ou de passer d'un établissement au domicile ou l'inverse, est garantie, que le motif en soit médical ou non.

ACCOMPAGNEMENT - BIEN-TRAITANCE - CONFORT

Relations soignés-soignants / bientraitance

La qualité de la relation soigné / soignant et la promotion d'une culture de la bientraitance sont des priorités.

L'expression des besoins des personnes malades est favorisée et des espaces d'échanges et de médiation entre soignés et soignants sont organisés.

Priorité à l'insertion professionnelle

Le maintien de l'activité professionnelle des personnes est considéré comme une priorité du soin. L'adaptation et la flexibilité de l'organisation du traitement, notamment en termes d'horaires, sont proposées.

Soins de support

L'accès à des soins de support est proposé à chaque personne en fonction de ses besoins.

Les soins de support comprennent le soutien psychologique, diététique et social et l'ensemble des actions pouvant aider à mieux vivre la maladie et les traitements. Ils font aujourd'hui partie intégrante de ce qui est attendu d'une prise en charge de qualité.

Satisfaction des patients

Une évaluation anonyme de la satisfaction des patients est organisée sur une base au moins annuelle. Les résultats en sont rendus publics.

Lutte contre la douleur

La lutte contre la douleur physique et psychique des patients dialysés est une priorité. La douleur est fréquente en dialyse. Elle n'est pas une fatalité. Il existe des moyens de la soulager, même si les traitements doivent parfois être adaptés.

Repas et collations

Des repas ou des collations adaptés et de qualité sont proposés aux patients dialysés, sans surcoût, durant ou au décours des séances.

La prise d'un repas à l'occasion de la séance de dialyse est un impératif du soin, relevant d'une prescription médicale.

Confort

Compte tenu du temps important consacré par les personnes dialysées à leur traitement, leur confort thermique et acoustique durant les séances est une priorité.

Il comprend notamment la qualité de la literie et des fauteuils utilisés, la mise à disposition à la demande de draps et couvertures, le chauffage et la climatisation, l'environnement acoustique, la disponibilité à titre gracieux d'une télévision individuelle, d'un casque personnel et du wifi.

Hygiène

L'établissement s'engage à assurer la propreté de ses locaux et de ses équipements, à respecter l'ensemble des recommandations d'hygiène hospitalière.

Transports

Le mode de transport pour les déplacements aller-retour entre le domicile et le centre de dialyse est une prescription médicale, qui doit correspondre à l'état des patients transportés. Pour les personnes qui en ont la possibilité, le recours au véhicule personnel est encouragé, notamment par la mise à disposition à titre gracieux d'emplacements de parking dédiés.

NOTES



A series of horizontal dashed lines spanning the width of the page, intended for writing notes.







NOUS CONTACTER

CA3D

10 Chemin du Solarium
33 170 GRADIGNAN
Tél : 05 56 84 18 04 - Fax : 05 56 80 76 94
Email : gradignan.ca3d@elsan.care

Hôpital Privé Saint-Martin

Allée des Tulipes - 33 608 PESSAC
Standard : 05 40 13 02 67 - Fax : 05 56 46 12 01
www.elsan.care/fr/hopital-prive-saint-martin